



SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
**Convention pluriannuelle
d'objectifs avec l'ASDER
2024/2026**

Extrait
du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° CS 4-15-2023

L'an deux mille vingt trois
Le 12 décembre à 18 heures,

Date de la convocation :
16 juin 2023

Le comité syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Membres :

En exercice : 40
Présents : 28
Représentés : 4
Présents et représentés ayant pris part à la délibération : 32

Étaient présents : Chantal MARTIN (*pouvoir de Guillaume DESRUES*), Corinne MONBEIG (*pouvoir d'Olivier ROGNARD*), Monique ROSSET-LANCHET (suppléante), Béatrice SANTAIS, Jean-Louis BOUGON (suppléant), André BORREL, Philippe BRANCHE, Pierre BRUN, Raymond COMBAZ, Serge DAL BIANCO, François DUNAND, Michel DYEN (*pouvoir de Christophe RICHEL*), Jean-Pierre FAZZARI (suppléant), Yves GRANGE, James HALLAY, Jean-Charles MASSIAGO (suppléant), François MAUDUIT (suppléant), Bruno MORIN, Christophe PIERRETON (suppléant), Christian RAUCAZ, Rémy SAINT-GERMAIN, Johan SANDRAZ (suppléant), Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Jean-Louis SILVESTRE, Serge TICHKIEWITCH, Pierre VALLERIX (*pouvoir d'Eric VAILLAUT*), Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Secrétaire de séance élu :
Serge DAL BIANCO

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Robert AGUETTAZ, David ATEZ, Yves BERTHIER, Luc BERTHOUD, Roger BLANC-COQUAND, Georges COMMUNAL, Guillaume DESRUES (*pouvoir à Chantal MARTIN*), James DUNAND SAUTHIER, Jean-Louis LANFANT, Thierry MARCHAND-MAILLET, Nicolas MERCAT, Jean-Claude PARAVY, Jean-Claude PERRIER, Jean-Claude RAFFIN, Christophe RICHEL (*pouvoir à Michel DYEN*), Olivier ROGNARD (*pouvoir à Corinne MONBEIG*), René RUFFIER-LANCHE, Raphaël THEVENON et Eric VAILLAUT (*pouvoir à Pierre VALLERIX*).

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2023.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Plusieurs conventions de partenariat ont été signées entre l'ASDER et le SDES depuis 2019 dans un souci d'améliorer la lisibilité des actions de chacune des parties auprès des communes et des collectivités de Savoie dans le domaine de la Transition Énergétique.

Aux vues du contexte énergétique en pleine transformation notamment le cadre réglementaire, la montée en régime des demandes des communes, ainsi que la mise en place des activités de développement de la production d'EnR, le SDES souhaite apporter son soutien aux actions développées par l'ASDER.

Dans ce cadre, le SDES propose la présente convention d'objectifs pluriannuelle dans laquelle l'ASDER s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet intitulé « Programme d'actions en faveur de la transition énergétique » défini en annexe I de la convention. Le SDES quant à lui contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général.

Pour l'année 2024, la convention intègre un programme d'actions spécifiques de l'ASDER, en vue de la réalisation de 38 accompagnements afin de :

- réduire la consommation des communes sur le patrimoine public bâti : *accompagnement des projets communaux sur la rénovation du patrimoine bâti,*
- favoriser l'installation d'énergies renouvelables : *accompagnement des projets communaux d'installation d'énergies renouvelables.*

La participation du SDES au titre de ces accompagnements s'élève à 52 000 €.

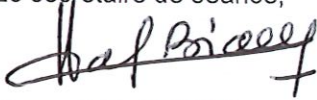
La convention d'objectif est jointe en annexe à la présente délibération.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés ayant pris part à la délibération :

- ▶ *d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ASDER jointe en annexe et lancer toutes les démarches nécessaires et utiles à son exécution ;*
- ▶ *d'accorder à l'ASDER une participation financière maximale de 52 000 € au titre des accompagnements mentionnés dans la convention pluriannuelle d'objectifs pour les années 2024, 2025 et 2026.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance,



Serge DAL BIANCO

Le Président du SDES,

Michel DYEN

